



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Impact de la hausse du prix des carburants sur les ambulanciers.

Question écrite n° 45378

Texte de la question

M. Loïc Kervran appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur l'impact de la hausse du prix des carburants sur les ambulanciers. La forte augmentation du prix des carburants ces dernières semaines affecte tout particulièrement les ambulanciers. À la différence de nombreuses autres professions, les marges de manœuvre pour ces sociétés sont quasi inexistantes du fait de l'impossibilité de répercuter cette hausse sur les tarifs, déterminés par une convention nationale avec la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM). Autres particularités, les ambulanciers ne disposent pas de la possibilité de récupérer la TVA et ne bénéficient pas non plus du remboursement partiel de la TICPE. Cette situation qui menace de rendre certaines courses non viables économiquement est particulièrement préoccupante pour les transports sanitaires en ruralité. Aussi, il souhaite l'interroger sur la possibilité d'une revalorisation des tarifs de la convention avec la CNAM.

Données clés

Auteur : [M. Loïc Kervran](#)

Circonscription : Cher (3^e circonscription) - Agir ensemble

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45378

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 avril 2022](#), page 2632

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)